

Institution : Banque des Etats de l’Afrique Centrale (BEAC) - Yaoundé - Cameroun

Nom du projet : Projet de Renforcement des Capacités des Institutions Régionales de la CEMAC

SERVICES DE CONSULTANTS POUR :

- 1. L’assistance à la maîtrise d’ouvrage pour l’implémentation du schéma directeur d’informatisation du Secrétariat Général de la COBAC**
- 2. L’assistance à la mise en œuvre du Nouvel Accord de BÂLE sur les fonds propres pour le compte du Secrétariat Général de la COBAC**
- 3. L’assistance à la rédaction du cahier de charges du plan de continuité d’activités des systèmes informatiques et des télécommunications (PCA-SIT) de la BEAC**
- 4. La validation du cahier de charges du projet de renforcement du VSAT de la BEAC**

Crédit IDA n° : 4529 - RAF

MANIFESTATIONS D’INTERET
N° 5-6-7-8/BEAC/PRCIRC/UGRIF/2010/MI

1. Cette sollicitation de manifestation d’intérêt fait suite à l’avis général de passation des marchés de ce projet publié dans le Development Business n° 775 du 31 mai 2010.
2. La Banque des Etats de l’Afrique Centrale (BEAC) a reçu un crédit de l’Association de Développement International (IDA), et a l’intention d’utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre des quatre (4) contrats suivants et comprenant les services ci-après :

N°	Nom des services des consultants	Brèves descriptions des tâches
1 (N° 5)	Assistance à la mise en œuvre du Nouvel Accord de BÂLE sur les fonds propres pour le compte du Secrétariat Général de la COBAC (Consultant Individuel)	<p><i>Le Consultant individuel aura pour mission d’accompagner et d’assister le SG/COBAC dans la mise en œuvre de ce réforme. Il devra notamment :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Participer aux différentes études préalables et études d’impact ;</i> - <i>Participer à la préparation des projets de textes réglementaires et d’application ;</i> - <i>S’assurer de la conformité des propositions de reformes avec les standards internationaux et de leur applicabilité dans le contexte bancaire de la CEMAC ;</i> - <i>Participer à la sensibilisation et à la formation de la profession bancaire ;</i> - <i>Identifier les besoins de renforcement des capacités de la COBAC pour la conduite et la mise en œuvre de cette réforme ;</i> - <i>Participer aux évaluations et à la validation des modèles internes des établissements de crédit qui se proposeraient d’adopter des approches avancées ;</i> - <i>Rédiger le manuel de procédures internes des services et départements concernés du SG/COBAC en rapport avec la mise en œuvre de BÂLE II.</i>

		<p><i>La mission du consultant individuel couvre l'ensemble du cadre proposé par Bâle II, à savoir :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Pilier 1 : adéquation des fonds propres</i> - <i>Pilier 2 : processus de surveillance prudentielle</i> - <i>Pilier 3 : discipline de marché</i> <p><i>Le consultant devra s'assurer également que les normes et standards connexes à ce dispositif sont bien pris en compte et assurer durant sa mission une veille réglementaire permanente, de sorte que toutes les évolutions survenues durant sa mission soient intégrées.</i></p>
2 (N° 6)	<p><i>Assistance à la maîtrise d'ouvrage en vue de l'implémentation du schéma directeur d'informatisation du Secrétariat Général de la COBAC (Firme)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>L'appui technique pour la mise à jour du schéma directeur existant et l'élaboration d'un plan d'action annuel ;</i> - <i>L'appui technique pour la mise à jour du calendrier et des modalités d'implémentation ;</i> - <i>L'appui technique pour la rédaction des spécifications techniques pour la sélection d'un fournisseur ;</i> - <i>L'appui technique pour l'évaluation des offres ;</i> - <i>L'appui technique dans la maîtrise d'ouvrage (comité de pilotage et suivi, réception des logiciels et matériels, suivi de l'implémentation, contrôle qualité et de conformité etc.).</i>
3 (N° 7)	<p><i>Assistance à la validation du cahier de charges du projet de renforcement du VSAT</i></p>	<p><i>La validation par un consultant du cahier de charges élaboré par la Direction de l'Informatique et des Télécommunications (DIT/BEAC) dans le cadre du projet de renforcement du VSAT visant à :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> (i) <i>Optimiser les performances du système de télécommunications ;</i> (ii) <i>Améliorer la disponibilité du réseau de télécommunication ;</i> (iii) <i>Mettre en place un plan de reprise d'activités du système de télécommunications en cas d'incidents.</i>
4 (N° 8)	<p><i>Assistance à la rédaction du cahier de charges du plan de continuité d'activités des systèmes informatiques et des télécommunications (PCA-SIT)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Identifier les activités vitales de la Banque ainsi que les processus critiques associés ;</i> - <i>Déterminer les moyens informatiques utilisés par ces processus ;</i> - <i>Identifier les risques, impact et vulnérabilités encourus par ces processus ;</i> - <i>Mettre en œuvre les scénarios de secours ;</i> - <i>Elaborer un cahier de charges ;</i> - <i>Mettre en œuvre les solutions retenues.</i>

3. **L'Unité de Gestion des Reformes des Institutions Financières de la CEMAC (UGRIF)** invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel, etc.) Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

4. Un consultant (firme ou groupement) sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans les Directives : *Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale* de Mai 2004, révisée en Octobre 2006.
5. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse mentionnée ci-dessous et aux heures suivantes : de 08 heures à 13 heures (heures locales), tous les jours ouvrables.
6. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **15 juillet 2010 à 11 heures** (heures locales).

Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC)
Unité de Gestion des Réformes des Institutions Financières (UGRIF)
A Monsieur le Coordonnateur de l'UGRIF
736, avenue Monseigneur Vogt, B.P. : 1917 Yaoundé - CAMEROUN
Tél : (+237) 22 23 40 30/60, Fax : (+237) 22 23 33 29, Email : adoum@beac.int

Yaoundé, le 28 juin 2010

Le Coordonnateur de Projet

ADOUM MAHAMAT SARWAL